



1028 Préverenges, le 11 septembre 2015

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 10 septembre 2015**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 10 septembre 2015, a décidé :

Préavis 5/15 Arrêté d'imposition pour l'année 2016

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016, tel que présenté à 64 points d'impôts, les ratifications légales étant réservées.

Préavis 6/15 Demande d'un crédit de Fr. 260'000.00 pour la transformation de l'Aula du collège « Les Voiles du Léman »



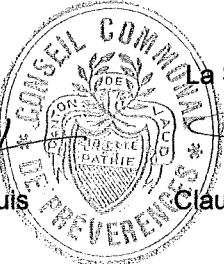
D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 260'000.00 pour la transformation de l'Aula du collège « Les Voiles du Léman ».

Préavis 7/15 Demande d'un crédit de Fr. 135'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux de l'Avenue Croix-de-Rive

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 135'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux sur le terrain du collège en bordure de l'Avenue Croix-de-Rive

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 1^{er} octobre 2015 inclusivement.

Prochaine séance : le 29 octobre 2015 à 20 h à l'Aula

Le Président  La Secrétaire 
Antoine Chappuis  Claude de Titta